

DENIS JEFFREY (dir.). *Laïcité et signes religieux à l'école*. Québec, QC : Presses de l'Université Laval. (2015). 202 p. 28,95 \$. (édition de poche). (ISBN : 978-2-7637-2604-5).

La publication dirigée par Denis Jeffrey regroupe un ensemble de contributions qui aborde principalement le thème de la laïcité au Québec et les débats que ce sujet soulève ici, mais aussi en Europe.

Force est de constater que les textes présentés abordent la laïcité relativement à la religion musulmane qui soulève des inquiétudes, et posent la question de la compatibilité de cette religion avec la culture québécoise. On s'accorde cependant à dire que dans une société de plus en plus diversifiée, la laïcité apparaît comme un projet permettant à chacun de vivre ses différences. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est la laïcité et ce qu'est la neutralité de l'État.

Le livre est composé de 17 chapitres, ainsi que d'une introduction et d'une conclusion. Les trois premiers chapitres explicitent essentiellement l'idée que la neutralité supposée de la laïcité n'est pas aussi neutre que certains voudraient nous le faire croire. S'en suivent trois autres chapitres qui formulent les fondements politiques et des propositions pour une laïcité inclusive. Les quatre chapitres d'après se penchent sur le voile islamique. Le onzième chapitre traite de l'instrumentalisation politique de la laïcité au Québec, après quoi, cinq chapitres abordent la laïcité et l'école. Enfin, le dernier chapitre traite de la dialectique d'être juive laïque dans une société qui se veut laïque.

La structure du livre est assez cohérente, dans la mesure où il commence par analyser la notion de laïcité pour la situer dans ses fondements politicosociaux, et met en perspective le débat sur le voile islamique relativement à cette notion. Après quoi, on questionne le rôle et la place du religieux, principalement de l'Islam, dans le système éducatif québécois. Le seul « bémol » est le chapitre sur le judaïsme qui, à mon sens, s'inscrit en faux relativement aux autres chapitres qui traitent exclusivement de l'Islam, si on fait abstraction de son analyse de la laïcité d'un point de vue judaïque. Car, principalement, le livre se positionne par rapport à l'Islam et plus particulièrement par rapport au voile islamique, dans une société québécoise laïque et inclusive.

Plus spécifiquement, Jean Baubérot fait le parallèle entre la situation qui a conduit la France à adopter la loi de 1905 (loi de la séparation du religieux de l'espace public) et la situation actuelle du débat sur le port du voile islamique à l'école et dans l'espace public, tout en mettant en relief les différences entre les deux contextes. L'auteur insiste sur le devoir d'une école inclusive de toutes les différences. Dans le même esprit, Micheline Milot revient sur les fondements historiques de la laïcité et montre que les exigences actuelles de la neutralité ne sont pas neutres, et qu'elles sont même anachroniques et en contradiction par rapport à ces fondements. Enfin, Guy Ménard retrace les deux traditions, britannique et française, relativement aux notions de liberté et de liberté de croyance pour mieux comprendre les divergences actuelles sur les différentes acceptions de la laïcité et de la neutralité de l'État.

Cette neutralité de l'État n'est donc pas uniforme et neutre. En effet, Georges Leroux présente un texte où il rejette l'idée de la neutralité de l'État telle que défendue par la sociologue Guy Rocher dans son mémoire soumis à la commission parlementaire sur le projet de Charte des valeurs québécoises. Aussi, Jocelyn Maclure conteste les raisons invoquées par le ministre Bernard Drainville, en 2013, pour légitimer le projet de Charte des valeurs québécoises qui visait à assurer la neutralité de l'État en interdisant le port des signes religieux « ostentatoires » pour tous les employés des secteurs public et parapublic. L'auteur explique qu'il y a une faible compréhension de la liberté de conscience et que c'est la neutralité des normes et des décisions publiques qui compte le plus. Enfin, Gérard Bouchard défend une neutralité de l'État en interdisant le port de signes religieux pour les représentants d'une autorité morale (comme les enseignants) et pour ceux qui ont une autorité coercitive (comme les juges et les policiers).

Si, dans les débats de société, plusieurs intervenants confisquent la parole et parlent au nom des musulmanes, certaines contributions portent sur les points de vue des concernées. Ainsi, Meryem Sellami aborde le voile du point de vue des musulmanes et retrace ses différentes acceptions et les diverses significations que peut prendre la décision de le porter. Aussi, Jean-René Milot et Raymonde Venditi donnent la parole aux femmes et retracent le parcours de certaines qui ont décidé de porter le voile et les raisons singulières pour chacune de le porter. Et Denis Jeffrey revient sur les significations multiples que les musulmanes accordent à leur voile. Il défend une laïcité de l'État qui vise la protection de la diversité et récuse les propos fallacieux qui font reprocher à un individu ce qu'on pourrait reprocher à sa communauté d'appartenance, car, dit-il, aucun groupe religieux n'est uniforme. Enfin, David Koussens revient sur les débats en Europe qui portent sur le voile intégral des musulmanes et souligne que la voix et les revendications de ces femmes restent inaudibles chez ceux qui, pourtant, souhaitent leur émancipation. Quant à Pierre-Luc St-Onge, il résume les principaux écrits au Québec sur les accommodements religieux.

De manière plus spécifique, Nancy Bouchard, Mireille Estivalèzes et Bruce Maxwell et ses collègues plaident pour la neutralité religieuse des enseignants du programme d'Éthique et culture religieuse (ECR), principalement pour ne pas influencer les élèves et pour ne pas réduire leur liberté de réflexion, et rappellent que cette exigence de neutralité est clairement inscrite dans le programme d'Éthique et culture religieuse. Mais pour Marjorie Paradis, il faut faire confiance aux enseignants et ne pas présumer que ceux-ci profitent de leur position d'autorité pour endoctriner les élèves.

Apportant une vision transversale, Louis Levasseur pose la question de la validité des savoirs et des connaissances produits dans un système religieux de connaissances. Enfin, Sivane Hirsh présente un point de vue judaïque de la laïcité.

Il est à regretter que la quasi-totalité des contributions aborde la notion de laïcité et de neutralité de l'État comme si seule la religion musulmane posait problème. Certes, le caractère visible, mais surtout nouveau de cette religion dans l'espace public québécois apporte son lot d'inquiétudes et de questionnements quant à l'éventuel retour du religieux dans la gestion des affaires publiques, notamment lorsque le contexte politique mondial et les différentes crises font craindre le pire aux Québécois. Cependant, il aurait été souhaitable et enrichissant d'avoir les points de vue des autres communautés religieuses et non religieuses. Par exemple, Helley (2010) rapporte les conclusions des travaux de Hutchinson (1996) et Davie (2000) concernant l'impossibilité de la neutralité de la laïcité et la nature commune des exigences religieuses de toutes les communautés religieuses (et pas seulement des musulmans). Elle écrit :

Les traditions communautaires, religieuses, ethniques ne se dissolvent pas sous l'effet de la démocratisation et de l'expansion capitaliste et les traditions religieuses (christianisme, bouddhisme, shintoïsme, judaïsme, islam, hindouisme) demeurent souvent des éléments constitutifs de la définition des États et identités nationales. (Helley, 2010, p. 172)

Ou encore sur le judaïsme hassidique, le texte de Pierre Anctil (2012) aborde, entre autres, la question de la laïcité chez la communauté juive hassidique d'Outremont.

Par ailleurs, le livre est d'une lecture facile, invite le lecteur à une prise de conscience sur les notions de liberté et de vivre-ensemble, et pose des questions fondamentales sur la nature de la laïcité et le rôle de l'État. Comment l'État peut-il assurer sa neutralité face aux religions et comment l'expression religieuse des employés peut-elle s'exprimer dans un État qui se veut laïque ? La neutralité doit-elle se manifester dans les institutions ou à travers les individus qui les composent ? Quelle laïcité dans un Québec qui se trouve au croisement de plusieurs traditions : les influences libérales anglosaxonnes qui accordent une importance aux libertés individuelles ; la tradition française sensible à la

dimension collective de la vie citoyenne ; les apports des différentes communautés culturelles et religieuses ? Même si le livre prône, pour une majorité des auteurs, une laïcité inclusive antiprohibitionniste, quelques auteurs manifestent néanmoins des réserves, notamment en contexte scolaire.

KAMAL IMIKIRENE *Université d'Ottawa*

RÉFÉRENCES

Helly, D. (2010). Une nouvelle rectitude politique au Canada : orientalisme populaire, laïcité, droit des femmes, modernisme. *La Revue Tocqueville*, XXXI(2), 157-193.

Ancil, P. (2012). Judaïsme hassidique et laïcité dans l'espace public à Outremont. Dans F. Saillant et M. La Chance (dir.), *Récits collectifs et nouvelles écritures visuelles* (p. 75-87). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.